

Prisonniers d'un autre genre

Le Symposium Jean-Jacques Gautier, dédié aux groupes les plus vulnérables en détention, s'est tenu à Genève autour de la problématique des personnes LGBT. Interview croisée avec deux spécialistes de la question d'un autre genre Prisonniers

Le Symposium Jean-Jacques Gautier, dédié aux groupes les plus vulnérables en détention, s'est tenu à Genève autour de la problématique des personnes LGBT. Interview croisée avec deux spécialistes de la question

A mille lieues de l'histoire [glamour de Bruce Jenner, devenu Caitlyn aux yeux du monde et sur la couverture de Vanity Fair](#), les personnes transgenres privées de liberté vivent surtout l'enfer. Dans l'univers très dur des prisons, les minorités sexuelles sont à la fois victimes des autres détenus et du système qui les place dans des conditions encore plus difficiles. La Suisse n'est pas épargnée par cette souffrance. Si les chiffres manquent pour cerner le problème dans un contexte carcéral où la sexualité est encore un tabou, un cas valaisan est déjà monté en 2012 jusqu'au Tribunal fédéral. Un détenu, placé à l'isolement dans un établissement pour hommes, demandait une suspension de sa peine pour pouvoir achever sa métamorphose, accomplir l'étape «expérience de vie réelle» nécessaire à l'opération et intégrer ensuite un établissement pour femmes. Sans succès.

Comment répondre aux situations de vulnérabilité des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) en détention? Un thème tout choisi pour le deuxième Symposium Jean-Jacques Gautier, du nom du fondateur de l'Association pour la prévention de la torture (APT). Organisé à Genève les 3 et 4 juin, celui-ci a réuni des experts internationaux actifs dans le monitoring des lieux d'enfermement. «Notre mission est de mettre l'accent sur les groupes les moins visibles et les plus malmenés», explique le conseiller en détention de l'APT, Jean-Sébastien Blanc.

Présents à ce forum réservé aux spécialistes, Lucie Montoy, contrôleur des lieux de privation de liberté en France, et Victor Madrigal-Borloz, membre du sous-comité de l'ONU pour la prévention de la torture, livrent leur expérience et évoquent le sort de ces détenus à très haut risque de maltraitance.

Le Temps: A quels risques les personnes LGBT sont-elles exposées en prison?

Lucie Montoy: Ces personnes sont rendues particulièrement vulnérables en milieu carcéral où elles sont exposées à des violences physiques et morales intenses, des insultes et des rejets. Elles sont souvent désignées par les autres pour effectuer les tâches les plus difficiles comme le nettoyage des WC. Dans cette hiérarchie informelle qui se met en place en fonction de divers critères, elles se situent souvent tout en bas de l'échelle.

Victor Madrigal-Borloz: Le contexte de la prison est déjà celui d'une mise à l'écart et la question de la sécurité est devenue partout très sensible et politiquement rentable. L'idée que le détenu doit payer ou qu'il mérite de souffrir est encore très répandue dans l'opinion publique. Dans ces conditions, les communautés qui subissent déjà des discriminations à l'extérieur vont être encore plus durement touchées à l'intérieur du monde pénitentiaire. La privation de liberté aggrave toutes les problématiques. Par exemple, un homosexuel qui veut obtenir un parloir intime est obligé de sortir de l'anonymat et de révéler sa condition. Beaucoup y renoncent faute de protection adéquate.

– Dans certains pays, cela est même totalement impensable?

V. M.-B.: La tolérance est encore très faible face à la diversité sexuelle. Dans 76 pays, l'homosexualité est un crime et cinq la punissent par la peine de mort. Pour le détenu concerné, la situation devient dès lors intenable, car toute identification peut conduire au chantage et à la violence. Plus généralement, on estime que 30% des individus identifiés comme homosexuels et 25% des femmes lesbiennes ont subi des viols, que ce soit par les autres détenus ou par le personnel.

– Pour les transgenres, la situation doit être encore plus compliquée?

L. M.: C'est effectivement plus délicat car l'apparence physique et le médical entrent en jeu. En France, notre organisme suit une dizaine de personnes qui commencent ou veulent poursuivre en prison un traitement hormonal pour changer de sexe. Les interventions chirurgicales ne se pratiquent pas durant la détention. Une détenue transgenre à qui l'opération a été refusée s'est opérée elle-même. Dans les prisons françaises, ces personnes sont incarcérées dans des quartiers pour hommes en fonction du sexe de leur état civil et il faut aller au bout de sa transformation pour pouvoir le modifier. Ce n'est pas le cas de tous les pays. Une personne, à qui l'identité féminine officielle a été refusée faute d'opération, s'est suicidée en cours de peine. Actuellement, ces détenues peuvent s'habiller en femme mais uniquement dans la cellule. On a dû se battre pour leur obtenir des appareils épilatoires et d'autres accessoires.

– L'apparence va-t-elle accentuer le risque de subir des violences?

L. M.: J'ai en mémoire le cas d'une personne qui avait de la poitrine et qui a fait l'objet de plusieurs agressions sexuelles dans une prison française. C'est aussi de la responsabilité de l'établissement que de prévenir cela. Mais le personnel ne se montre pas toujours très compréhensif. Il y a même eu des tracts syndicaux distribués par des surveillants qui se plaignaient de la présence de détenus transgenres.

– Le gouvernement turc projette de construire une «prison rose» à Izmir pour y placer les LGBT. Est-ce une bonne solution?

V. M.-B.: C'est exactement la direction qu'il ne faut pas prendre. Créer une prison isolée de la réalité sociale pour y parquer des gens jugés «non conformes» ne fait qu'accentuer l'ostracisme sans régler les problèmes. A la limite, ces unités spéciales, comme il en existe déjà dans certains pays et notamment aux Etats-Unis, peuvent permettre aux détenus LGBT de dormir à l'écart des autres. Mais il faut veiller à garder des activités mixtes durant la journée.

– Quelles peuvent être aujourd’hui les stratégies de prévention?

L. M.: Les visites des lieux de détention sont essentielles pour savoir ce qui s’y passe et modifier les pratiques. En France, nous avons rendu un avis public sur la prise en charge des personnes transgenres qui recommande une meilleure offre de soins durant le processus de réassignation sexuelle, le transfert dans l’établissement du nouveau sexe avant l’opération complète et l’accès aux vêtements et objets féminins. L’administration doit aussi être attentive à leur sécurité et ne laisser aucun acte de violence impuni.

V. M.-B.: Quand il y a des risques, la séparation représente une mesure de protection immédiate, mais il ne faut pas que celle-ci se transforme en isolement. Or, c’est souvent le cas. Face à des situations de harcèlement, la seule alternative est le quartier de haute sécurité où la personne se retrouve seule. Ce qui constitue aussi une forme de cruauté. Sur le long terme, il faut donc œuvrer à une politique de tolérance zéro face aux agressions homophobes et transphobes en prison et reconnaître à ces personnes la même gamme de droits qu’aux autres détenus.

– Avez-vous enregistré des progrès en ce domaine?

V. M.-B.: L’Argentine a fait d’énormes progrès avec une loi qui assure une protection spéciale pour les personnes LGBT et qui répercute ses effets sur la prison. Le détenu peut ainsi demander un traitement, peut changer de genre sans opération et peut aller dans la prison du sexe qu’il s’est assigné. La Cour constitutionnelle du Costa Rica a aussi validé le principe des visites conjugales en toute parité. Cette évolution est importante car elle reconnaît l’identité sexuelle comme un élément essentiel de la réinsertion.

«En milieu carcéral, les personnes LGBT sont exposées à des violences physiques et morales plus intenses»